

- Plan Annuel de Prévention 2023
- Amiante
- Risques psycho-sociaux
- Violences sexistes et sexuelles
- Fiches de signalements
- Fiches actions



Formation spécialisée en santé sécurité et Conditions de Travail (FSSSCT) du 11 décembre 2023 Compte-rendu des travaux .

Règlement intérieur (toujours pas voté !) : La direction rappelle qu'une circulaire dont la publication sera effectuée en 2024 apportera des précisions sur le Règlement Intérieur (RI) évoqué au niveau ministériel et directionnel.

Le secrétaire de la FS a lu les amendements portés par les organisations syndicales sur ce règlement intérieur type.

La direction a acté les propositions de la FS qui devraient être revues au CSA du 18/01/2024 si la direction considère que ce règlement intérieur type DGFIP peut être amendé .

Plan annuel de prévention (PAP) et bilan de l'année précédente :

La direction a présenté le bilan du PAP 2022 sur les 6 priorités suivantes :

- risques liés à l'amiante,
- risque incendie,
- risques psycho-sociaux,
- violences à caractère sexiste ou sexuel (VSST),
- les conditions de vie au travail,
- réunion des gestion de sites .

DUERP – PAP :

Tout d'abord, un premier regret, celui de ne toujours pas disposer du Rapport Social Unique (RSU) puisque qu'il ne sera décliné sur les 3 niveaux ministériel, directionnel et enfin local qu'au second semestre 2024 !

De plus, nous ne nous pouvons que déplorer la date très tardive d'examen du DUERP et du PAP de la DRFIP 44 en cette fin d'année 2023.

Il s'agit à notre sens plutôt du bilan des années 2022 et 2023 et d'un Plan de Prévention pour l'année 2024 !

• Signalétique amiante :

La direction affirme avoir porté l'accent sur la mise à jour de la documentation «risques amiante» et sur la signalétique renforcée des sites de la DRFIP 44, et a organisé des réunions de sensibilisation avec les gestionnaires de sites.

Solidaires Finances Publiques insiste sur l'importance d'informer les agents (notamment les nouveaux arrivants) sur ce point, l'information des agent-es fait partie intégrante de la prévention du risque amiante. Souvenons-nous des problèmes lors des travaux de la plate-forme courrier dans le bâtiment Graslin.

• Risques incendie :

Des formations «manipulation extincteur» ont eu lieu en 2022 et 2023, ainsi que des formations évacuation incendie. Elles se poursuivront en 2024.

Solidaires Finances Publiques indique qu'il s'agit de «sensibilisation» (séance de 2h15) utile du fait des nouvelles modalités d'organisation avec le télétravail, et que des formations (d'une durée plus longue) «premiers secours» ou «incendie» devraient être prévues en complément.

Pour Solidaires Finances Publiques, il faut également proposer de nouveau les formations plus complètes de Secouriste au travail.

• Risques psycho sociaux :

Cette rubrique aurait pu s'appeler «c'est un beau roman, c'est une belle histoire» ! Force est de constater que nous ne vivons vraiment pas sur la même planète DGFIIP !

A la différence que l'employeur a une obligation de protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agent-es.

La direction s'enorgueillit d'avoir informé bien en amont les agent-es concerné-es par les restructurations (LOL !!!) sans doute les couacs sur la création de l'antenne des Sie à Fontenay le Comte sont-ils déjà oubliés !

La direction a organisé des formations pour les encadrant-es. Ces formations portent sur l'information à délivrer aux agents en cas de restructuration, et sur les outils numériques pour le télétravail.

Solidaires finances publiques constate que peu de cadres y ont participé. On peut se demander en quoi ces formations améliorent-elles la prise en compte des risques psycho-sociaux dans les services ? Quels sont les leviers d'action identifiés à l'issue de ces formations ? Quelles réalisations dans les services ?

Avoir des réponses à toutes ces questions aurait constitué un bilan factuel et concret de ce type d'actions identifiées comme prioritaires dans le plan de prévention 2022 et 2023 !

En outre, les risques psycho-sociaux sont essentiellement liés au cadre général de travail, aux multiples changements applicatifs, aux dysfonctionnements, et aux restructurations de services dans des équipes sous-dimensionnées ; bien des exemples ont été cités lors de la FS : SDIF, Centre de Gestion Financière Bloc 2, AJV, SIP...)

Le SDIF nouvellement créé n'est toujours pas au complet en termes d'agent-es et cela ne va pas s'arranger ! Pour preuve, les agent-es de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), qui devaient apporter leurs connaissances en matière de taxe d'urbanisme, sont déjà repartis !! (au bout de 15 jours).

Le manque d'informations sur leurs missions, sur leurs rémunérations relève d'un mauvais accompagnement qui les a dégoûtés .

Les agent-es du SDIF, déjà surchargés (e-contacts, contentieux, saisie des déclarations avant la date D2, et nombreux rendez-vous téléphoniques) seront formés ou re-formés à la taxe d'urbanisme !!

La direction reconnaît que l'ensemble des postes ne sont pas pourvus mais considère que «les fondations sont saines» ! Une nouvelle fois l'équipe de renfort sera sollicitée.

Tout ceci révèle l'incapacité à anticiper les problèmes et prévenir les risques psycho-sociaux.

Quel est l'intérêt de tant de groupes de travail (une vingtaine) en amont de la création de ce service pour se retrouver le bec dans l'eau juste quelques mois après ?

La parole des agent-es y est-elle réellement entendue et leur avis pris en compte à sa juste valeur ? Et pourtant l'ensemble des agent-es attachés à la

mission foncière sont très impliqués et volontaires.

Une réelle analyse est nécessaire avant que les agent-es ne soient en souffrance et quittent le navire comme par le passé les référent-es Foncier des SIP !

Solidaires Finances

Publiques pense depuis longtemps qu'un recensement des éléments conduisant aux risques psycho-sociaux par service est absolument nécessaire pour agir (charge et intensité du travail, organisation du travail, marges de manœuvre et autonomie, qualité des rapports sociaux, reconnaissance, ...).

La direction admet que le bilan du PAP 2022 et le PAP 2023 sont tardifs, et que pour être réactifs il faut travailler dans la continuité.

Concernant la mise en place du CGF bloc 2, la direction parle de «l'effet d'apprentissage», et qu'un retour d'expérience à la clôture sera utile pour évaluer le fonctionnement du service. Mais quand ?

De nouveaux contrôleurs stagiaires seront affectés dans ce service en avril 2024 et le recrutement de contractuels est envisagé.

Plusieurs remarques pour Solidaires Finances publiques :

- il faudrait arrêter de créer et/ou de restructurer des services à la va vite et surtout sans les emplois nécessaires et sans agent-es titulaires suffisants.
- L'affectation d'EDR ou de contractuels dans les services en surcharge ne peut être la seule réponse !!!
- Par ailleurs, aucun bilan de l'intervention de la cellule de médiation de projet n'a été fait à l'occasion de la présentation du plan de prévention. Il aurait pu constituer un levier pour faire évoluer, c'est un euphémisme, l'accompagnement des agent-es dans le cadre des évolutions des missions et des structures (cf agent-es de la DDTM).

C'est pourtant bien le rôle de la Formation en Santé et Sécurité et Conditions de Travail de faire de la prévention pour limiter les risques pour la santé lorsque l'on ne peut pas les éliminer (code du travail L4121-2 du code du Travail).

Rappelons à cette occasion, que de plus en plus d'agent-es n'en sont plus à leur 1ère restructuration !

Pour évoquer le sujet à l'ordre du jour (RPS), Solidaires Finances Publiques ne peut que déplorer l'absence de l'inspecteur santé sécurité au travail, du médecin du travail ou de l'infirmière en santé sécurité au travail.

A ce titre, aucun lien n'est fait avec le rapport du médecin du travail présenté à la FS précédente et c'est bien dommage !



- **Violences sexistes et sexuelles au travail (VSST)**

La direction communique sur ce sujet auprès des chefs de service. L'e-formation selon la direction est très bien faite .

La présentation théâtrale du 27/11/2023 n'a pas remporté un franc succès. Le format, le lieu et l'heure ... sont autant de questions pour expliquer le peu de public.

Pourtant ce sujet de société NOUS CONCERNE TOUTES ET TOUS !!!!

Victimes, témoins, ou agresseurs, complices ?

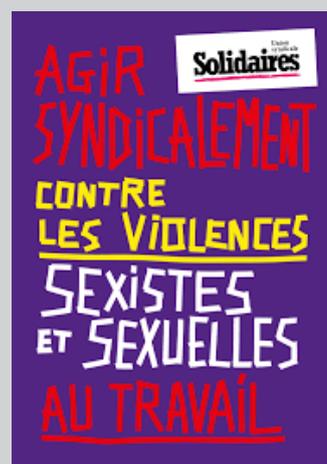
Pour Solidaires Finances Publiques, la pratique interactive du théâtre-Forum est bien plus parlante qu'une e-formation descendante. Si la connaissance des textes est nécessaire, c'est bien les pratiques et les mentalités qu'il faut faire évoluer y compris au travail. Il est également important de promouvoir des changements dans les modèles de comportements sociaux et culturels des femmes et des hommes (cf Convention d'Istanbul de mai 2011 ratifiée par la France en 2014).

D'autres propositions de formations sous forme d'ateliers ou de format plus court au sujet des VSST, mais pas que, ont été envisagées lors de la FS. De nouvelles actions sont à l'étude, d'autres lieux également.

Pour Solidaires Finances Publiques, il est important que la note du 14 septembre 2023 de la Secrétaire Générale de Bercy sur les «procédures de recueil et de traitements des signalements ouverte aux agent-es s'estimant victimes ou témoins d'atteintes volontaires à l'intégrité physique d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation» soit examinée en CSA et ou en FS.

Cet examen est pour Solidaires Finances Publiques indispensable dans le cadre d'une politique de prévention d'envergure en matière de harcèlement moral et/ou sexuel. Il est indispensable pour mener une politique d'information ambitieuse sur ces sujets et créer un environnement qui facilite l'expression des victimes.

Pour évoquer ce sujet à l'ordre du jour (VSST), Solidaires Finances Publiques ne peut que déplorer l'absence de la référente en VSST.



- **Conditions de vie au travail :**

Selon la direction, «grâce au nouveau réseau de proximité», les agent-es sont installés dans des locaux plus modernes avec une meilleure isolation !!!

Les agent-es apprécieront !

Les Plans de Prévention mentionnent la liste des travaux d'aménagements immobiliers divers et autres mobiliers intervenus en 2022 et 2023. Si bien évidemment les conditions matérielles de travail sont importantes, à Solidaires Finances Publiques on ne va pas pour autant sauter au plafond lorsque des travaux d'amélioration des ambiances thermiques, lumineuses et/ou acoustiques sont réalisés !

C'est la moindre des choses de la part d'un employeur, cela fait partie de ses obligations !

En revanche, la question de l'immobilier va devenir de plus en plus importante du fait du télétravail (flex-office), du ratio agent-e/m² pour obtenir des financements de la Préfecture.

Plusieurs grands sujets sont totalement oubliés dans ce Plan de Prévention :

- l'impact de l'intelligence artificiel sur les missions : programmation en contrôle fiscal, action recouvrement et de paiement des dépenses, foncier etc
- l'usure professionnelle qui va s'accroître du fait de la réforme des retraites,
- le maintien dans l'emploi des personnes de santé fragile dans ce contexte.
- l'accompagnement autre que matériel des personnes en situation de handicap



Budget : où en est on ?

- Budget 2023 : 154 096,52 €
- Actions votées : 134 380,29 €
- Solde : 19 716,23 €

Après le financement d'actions effectuées en novembre 2023, la situation budgétaire au début du mois de décembre laisse un solde positif de 17 616,53 € .

Pour Solidaires Finances Publiques, la planification des travaux et des axes de formation en début d'année aurait permis de mieux organiser les actions de formations et donc de mieux gérer le budget.

Par ailleurs, un bilan du plan annuel de prévention (PAP) 2022 et un PAP 2023 exposés en décembre 2023 ne permettent pas de pouvoir financer efficacement des actions en lien avec le recueil des risques professionnels (DUERP) et la note d'orientation ministérielle en matière de Santé Sécurité au Travail..

Il est urgent de rattraper le retard et d'anticiper l'année 2024. Il serait grand temps de retrouver la temporalité préconisée dans la note de lancement de la campagne de recueils des risques professionnels. Le DUERP et le plan de prévention devraient être réalisés et présentés au 1er semestre.

Un nouvel outil qui se veut plus simple doit être déployé à l'occasion de la campagne 2024, il doit également simplifier le suivi des mesures de prévention et de leur réalisation.



Fiches actions (financement) :

Les propositions de l'administration portant sur l'acquisition de téléphones pour les télétravailleurs, et les casques téléphoniques ont été refusées par les représentant-es de la FS .

Solidaires Finances Publiques renvoie la direction à ses obligations concernant tout équipement usuel et normal de travail à destination de ses agent-es qu'ils soient en présentiel ou désormais en télétravail.

Le budget de la FS doit servir à l'exemplarité, la complémentarité et à l'urgence de certaines actions nécessitant un financement et ne remplace en rien la dotation normale de fonctionnement de l'administration.

Les signalétiques de 2 sites des Finances (SGC) à destination des usagers ont également fait l'objet d'un rejet majoritaire. C'est bien à l'administration que revient la charge d'équiper le service public de la DGFIP afin de faciliter l'accueil des citoyennes et des citoyens en situation de handicap !

Ont été votées les actions suivantes :

- intervention d'une psychologue à l'accueil Jules Verne,
- la formation à la relation téléphonique,
- la formation yoga des yeux,
- 1 solution mobile de visioconférence (à titre d'exemplarité et exceptionnel).

Sur la fatigue visuelle : si la formation Yoga des yeux peut apporter un confort, pour Solidaires Finances Publiques il ne faut pas se tromper d'objectif. C'est l'employeur qui crée et impose ce mode de travail intense sur écran, qui de par son évolution le rend obligatoire, qui plus est dans des conditions aggravantes : open-space, permanences téléphoniques, mails etc ... Cela serait donc à lui de prévoir les mesures de protection : tableurs mieux conçus, organisation de pauses institutionnelles

voire techniques, incitation à faire des pauses, etc ... Un-e agent-e ne devrait pas être uniquement renvoyé-e à ses pratiques personnelles surtout dans un contexte de charge de travail élevée.

Concernant les formations, la direction procède par sondage auprès des responsables de service pour évaluer le nombre d'agent-es qui pourraient être intéressé-es.

Solidaires Finances Publiques pense que le droit à la formation doit être ouvert à toute personne qui le souhaite sans restriction aucune.

Fiches de signalement :

4 fiches de signalement ont été évoquées lors de la FS, toutes en lien avec un conflit entre agent et usager, ce dernier recevant une lettre de mise en garde de l'administration.

Or, Solidaires Finances Publiques s'est étonné de ne pas voir à l'ordre du jour une fiche de signalement portée à sa connaissance par les agent-es.

La direction n'a pas jugé utile de la présenter sous prétexte que le conflit était interne (entre 2 agent-es) et qu'il est en cours de résolution.

Comment en juger ? Retour en arrière, retour à des pratiques qu'on pensait révolues.....

Or, la fiche de signalement concerne tout conflit ou tout risque psycho-social quelles que soient les personnes en cause.

L'ensemble des représentant-es a rappelé que TOUTES les fiches doivent être portées à leur connaissance.

Solidaires Finances Publiques réaffirme la nécessité de l'envoi des fiches de signalements aux élu-es de la FS au fil de l'eau !

Elles constituent un élément permettant d'enrichir l'analyse des conditions de travail et des risques psycho-sociaux à des fins de prévention.